

DEMANDE DE DOCUMENTS

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je suggère que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

Le président suppléant (M. Paproski): Tous les avis de motions sont-ils réservés?

[Traduction]

M. Milliken: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne sais pas ce que le gouvernement fait des avis de motions portant production de documents, mais il ne s'en occupe qu'une fois par semaine. Il reçoit beaucoup de demandes pour que ces avis de motion figurent au *Feuilleton*, où elles apparaissent alors.

• (1540)

J'en ai deux et elles sont très simples. Les documents demandés devraient pouvoir être obtenus sans difficulté. Ils doivent être déjà préparés et déposés. Or, je viens de demander qu'on me fournisse ces documents et je ne sais pas pourquoi on tarde à le faire.

Le secrétaire parlementaire qui, je le sais, veut collaborer avec la Chambre, ne pourrait-il pas se montrer plus ouvert et dire tout simplement: «Oui, nous serions d'accord pour le faire» et déposer le document? Nous pourrions adopter la motion, même s'il promettait de le faire dans deux semaines. Or, on doit toujours attendre.

Cette façon de procéder laisse à désirer. Ce n'est certes pas ainsi qu'on voulait que les choses se passent. L'intention, c'était que l'on donne suite à ces genres de motions promptement. Le secrétaire parlementaire ne connaît peut-être pas le sens de ce mot, mais il veut dire «rapidement».

M. Cooper: Monsieur le Président, je ne sais pas pourquoi les motions du député sont restées sans réponse. La seule hypothèse que je puisse émettre, c'est que chacune de ses demandes est examinée attentivement. Nous effectuons beaucoup de recherches, car nous voulons être sûrs que les réponses qu'on lui donne sont les plus complètes et détaillées.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, moi aussi j'ai une motion portant production de documents, la motion P-29 qui demande

Initiatives ministérielles

humblement au gouvernement «de déposer sur cette table, en Chambre, copie de toutes les lettres échangées entre Son Excellence et Sa Majesté la Reine concernant l'application de l'article 26 de la Loi constitutionnelle».

Monsieur le Président, cette question n'est pas tellement compliquée. S'il n'y en a pas, ils n'ont qu'à dire qu'il n'y en a pas de correspondance! Mais s'il y en a, pour l'amour du bon Dieu, donnez-nous la parce qu'il y a une crise qui se passe ici dans le pays. Le Sénat est en crise actuellement. On pourrait peut-être savoir ce qui se passe avec le gouvernement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

L'IRAK

L'INVASION DU KOWEÏT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 27 septembre, de la motion de M. Clark (Yellowhead):

Que la Chambre condamne l'invasion du Koweït par l'Irak et, stimulée par le consensus international sans précédent exigeant le retrait immédiat et sans condition des forces irakiennes du Koweït et le rétablissement complet du gouvernement légitime du Koweït, proclame ouvertement son appui aux activités du Canada au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies qui ont été adoptées depuis le 2 août, et à l'envoi de membres des Forces canadiennes pour prendre part à l'effort militaire multinational dans la région de la péninsule arabe; et

Que, sur adoption de la présente motion, celle-ci soit réputée avoir été renvoyée au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur.

ainsi que de l'amendement de M. Axworthy (Winnipeg—Sud-Centre):

Que la motion soit modifiée de façon à ce qu'on lise ceci après les mots «Forces canadiennes»:

pour appliquer ces résolutions des Nations Unies;

Que la Chambre condamne le gouvernement de ne pas avoir rappelé le Parlement à la première occasion pour qu'il remplisse sa fonction légitime de consultation et de débat sur le rôle que le Canada doit jouer dans le règlement de la crise actuelle; et

Que, sur adoption de la présente motion, celle-ci soit réputée avoir été renvoyée au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur.

et du sous-amendement de M^{me} McLaughlin:

Que la motion soit modifiée par l'ajout, immédiatement après les mots «résolutions des Nations Unies», de ce qui suit: